

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLERS VICOMTE****NOMBRES DE MEMBRES**

afférents	En exercice	qui ont pris
au Conseil		part à la
Municipal		Délibération

11	11	7
----	----	---

Séance du 23 juin 2017

Date de la convocation

31/05/2017

Date d'affichage

23/06/2017

L'an deux mille dix sept et le vingt trois juin, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence Monsieur TRAEN Patrice, Maire

Présents : Mesdames / Messieurs DESACY Claude, DOBRENEL Danièle, OUVRY Reynald, MALLET Sylviane.

Procurations : Mme DEWAËLE Audrey à Mme DOBRENEL Danièle
M. TERNISIEN Rémy à M. OUVRY Reynald
Mme LONGUEPEE Nicole à Mme MALLET Sylviane
M. DHEILLY Jean-Marie à M. DESACY Claude

Absents : Messieurs DEBIENNE Ludwig, VOLPELIER Olivier

Secrétaire de séance : Madame MALLET Sylviane

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE VILLERS VICOMTE PAR LA SOCIETE NORDEX FRANCE

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Monsieur TRAEN Patrice, Maire mais également propriétaire et/ou exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France va (i) édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et (ii) faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société NORDEX France ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales.



Et ont signé les Membres présents
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Patrice TRAËN